



Projet de création d'une réserve naturelle régionale

Octobre 2019

MASSIF DU MONTIOUS (Bordères-Louron, 65)

Conformément à l'article L332-2-1 du Code de l'Environnement, la Région Occitanie engage une procédure de classement en Réserve Naturelle Régionale sur 764 ha de vieilles forêts, landes et zones humides remarquables d'altitude sur le Massif du Montious. Ce territoire est intégralement situé sur la Commune de Bordères-Louron (65).

Présentation générale

Surface : 764 hectares.

Situation géographique : Commune de Bordères-Louron, membre de la Communauté de communes Aure et Louron.

Propriété foncière : 1 unique propriétaire : Commune de Bordères-Louron.

Topographie : Altitudes de 1590 à 2171 m.

Situé dans les Hautes-Pyrénées, dans la vallée du Louron, le projet de réserve naturelle régionale du Massif du Montious s'étage de 1 590 m à 2 171 m d'altitude (le Montious étant le point culminant), et concentre une diversité de milieux d'intérêts, identifié comme réservoir de biodiversité à l'échelle régionale. Le site est propriété de la Commune de Bordères-Louron, qui reçoit un appui technique de l'association Nature En Occitanie sur les aspects biodiversité et gestion d'espaces naturels.

Le patrimoine naturel

Le territoire du Massif du Montious constitue un réservoir de biodiversité, identifié comme tel dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Le patrimoine naturel du site possède une diversité remarquable en termes d'espèces et d'habitats naturels :

- des habitats naturels à fort enjeux : vieille sapinière, tourbières, falaises froides, landes d'altitude...
- une faune remarquable : Grand Tétras, Chouette de Tengmalm, Perdrix grise, Gypaète barbu, Desman des Pyrénées, Murin d'Alcathoe...
- une flore et une fonge rare et patrimoniale : Potamot à feuilles de graminées, Listère cordée, Drosera à feuille ronde, Ramondie des Pyrénées...

Le site assure un rôle de continuité écologique souligné dans le SRCE régional, en tant que :

- réservoir de biodiversité, appartenance à la sous-trame des milieux forestiers et semi-ouverts,
- zones humides de tête de bassin versant,
- territoire refuge en altitude afin de permettre aux espèces de s'adapter au changement climatique,
- site renforçant le maillage est-ouest d'espaces protégés pyrénéens, dans une continuité avec les RNR des Hautes Pyrénées (Aulon et Pibeste-Aoulhet), de l'Ariège (Saint-Barthélémy), et les RNN des Pyrénées Orientales (Noèdes, Jujols et Conat).

Les forts enjeux naturels du site sont notamment en lien avec l'existence d'une vieille forêt pyrénéenne. Les vieilles forêts représentent à peine plus de 2% de la surface boisée des Pyrénées. Considérées comme des sites majeurs de la trame forestière pyrénéenne, les vieilles forêts, et notamment la vieille sapinière de Bordères-Louron, présentent de forts enjeux de conservation au vu de la biodiversité qu'elles hébergent et de leur faible représentativité régionale.

Enjeux et mesures de gestion

Les objectifs de gestion doivent permettre la conservation d'un riche patrimoine naturel, tout en le faisant découvrir au grand public. Les objectifs proposés sont les suivants :

- ⇒ Maintenir la qualité des paysages et le caractère sauvage et naturel du site.
- ⇒ Maintenir le rôle de réservoir de biodiversité du site identifié par le Schéma Régional de Cohérence Écologique.
- ⇒ Faire de ce site un territoire privilégié d'études scientifiques pour la gestion des habitats naturels et de la biodiversité, notamment face aux changements climatiques.
- ⇒ Préserver les espaces naturels et les cortèges d'espèces associés :
 - Préserver et restaurer ou laisser en libre évolution les habitats naturels (vieille sapinière, tourbières, clairières, falaises froides...).
 - Conserver et restaurer la biodiversité et notamment les espèces remarquables.
 - Participer à la restauration du rôle de corridor écologique de la vallée du Louron et plus généralement la continuité écologique entre la chaîne pyrénéenne et son piémont.
- ⇒ Gérer de manière durable les ressources naturelles :
 - Développer les partenariats et accompagner les pratiques de la pêche, de la chasse et du pastoralisme pour une bonne intégration des enjeux naturels du site.
 - Concilier une bonne gestion des ressources naturelles et le pâturage par la faune domestique et sauvage.
 - Accompagner une activité forestière durable en accord avec les documents de gestion forestière en vigueur, et en conservant les secteurs de vieilles forêts avec un principe de libre évolution.
- ⇒ Améliorer les connaissances sur les milieux naturels, les espèces, la fonctionnalité écologique, et la géologie du site.
- ⇒ Organiser la gestion de la fréquentation du public de manière durable et la concilier avec les intérêts écologiques.
- ⇒ Mettre en valeur les patrimoines naturel et culturel du territoire, et valoriser les potentiels pédagogiques de découverte de la nature, d'éducation à l'environnement et de développement durable dans le respect de la naturalité du site.
- ⇒ Développer une gouvernance partagée afin d'assurer une gestion durable et multi-partenariale en associant les habitants de la commune, les collectivités et les partenaires locaux dans la gestion du territoire.

Le plan de gestion sera élaboré en cohérence avec les documents de gestion forestière en vigueur, dont l'Aménagement Forestier de la forêt communale de Bordères-Louron.

Réglementation proposée

Deux zones complémentaires ont été définies :

- la zone cœur a vocation à être une zone de quiétude. Elle concentre les enjeux naturalistes et correspond à la zone la moins fréquentée par le public et la plus sensible au dérangement.

- la zone tampon a vocation à accueillir, informer et sensibiliser le public. Elle comprend les secteurs périphériques, dont le lac, sur lesquels les enjeux naturalistes sont moins prégnants et où la fréquentation du public est la plus importante.

Faune et Flore : Sous réserve d'exercice de chasse, pêche, cueillette traditionnelle, activités agricoles, pastorales et forestières et du plan de gestion :

- Interdiction de porter atteinte aux animaux non domestiques et aux végétaux non cultivés,
- Interdiction de déranger les animaux,
- Interdiction d'introduction d'animaux non domestiques ou de végétaux non cultivés.

Géologie : Interdiction d'atteinte au patrimoine géologique.

Milieux : Interdiction de déposer des débris ou tout produit pouvant nuire à l'eau, l'air..., de troubler la tranquillité des lieux, de faire du feu.

Circulation et stationnement des personnes : Sous réserve d'exercice de police, de secours, activités pastorales et forestières et du plan de gestion :

- Réglementation de la circulation des personnes à pied, à vélo, à raquette, à ski, et autres moyens non motorisés,
- Interdiction de circulation par moyens motorisés,
- Interdiction de camper, autorisation de bivouaquer de 19h00 à 9h00 dans les zones prévues à cet effet,
- Interdiction des chiens (sauf police, secours, activités pastorales, chasse, guide des personnes déficientes visuelles).

Activités :

- Réglementation des activités sportives et de loisirs de pleine nature,
- Réglementation de la chasse et de la pêche, de l'activité forestière,
- Interdiction des manifestations sportives ou de loisirs à l'exception des sorties à visée d'éducation à l'environnement,
- Interdiction de faire de la publicité, réglementation des prises de photographie.

Travaux : L'exécution de travaux de construction, aménagements, installations sont interdits sauf :

- Entretien courant, travaux ou opérations prévus au plan de gestion,
- Travaux indispensables à la sécurité des personnes et la protection des biens,
- Travaux d'entretien et de rénovation des chemins autorisés à la circulation du public,
- Travaux prévus dans le plan d'aménagement forestier.

Durée du classement

Classement pour une durée illimitée.

Gestion du site

Candidat aux fonctions de Gestionnaire : La Commune de Bordères-Louron en partenariat avec l'Association Nature En Occitanie (NEO).